



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

OCTOBRE 2020

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Pages 2 à 7

Pages 8 à 13
Vie Municipale

Page 14
Ces sersois entrepreneurs

Pages 15 à 17
Ces sersois engagés

Page 18 à 19
Vie des associations

Pages 20
Informations diverses

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI
MARDI
MERCREDI
VENDREDI

9h00 à 13h00

JEUDI

13h30 à 17h30

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie.sers16@wanadoo.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 18 / Oct 2020
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

Il y a un siècle en 1920 le monde comptait ses morts à la suite de la grande guerre. Un siècle plus tard c'est au titre de la COVID que ce décompte est effectué.

De trop nombreuses familles pleurent leurs morts dus à la COVID, tandis qu'aux États-Unis le Président met en scène sa « guérison ».

Les 38 000 Français les plus riches ont vu leurs revenus exploser tandis que l'on constate une forte augmentation du nombre des pauvres dans notre pays.

En mars cette année, on nous disait que les masques ne servaient à rien face à cette épidémie, seul le confinement permettrait de vaincre ce fléau. Nous étions en guerre à écouter le Président de la République. Actuellement le masque est obligatoire à l'usine, à l'école, dans les rues, bref partout. Paradoxalement des entreprises françaises n'arrivent pas à écouler leur production de masques.

Ces dernières années nos gouvernements luttent contre le déficit du budget de l'Etat. Actuellement on verse des milliards, à juste titre certainement, pour pallier les dégâts causés par cette crise.

A la rentrée scolaire des millions d'élèves étaient ravis de retourner à l'école. Cependant quelques écoliers en France fuyaient l'école et ne sont plus scolarisés.

Pendant le confinement combien de parents n'ont-ils pas, en devenant enseignants par obligation, compris le rôle capital du Professeur.

Et pourtant de nombreuses familles veulent éduquer seules leurs enfants en oubliant parfois la socialisation...

Les dernières mesures gouvernementales vont nous contraindre encore à des mesures fortes. Dans notre commune les salles des fêtes et autres seront très certainement interdites à tout usage.

Même en famille il faut être vigilant et respecter les règles sanitaires.

Drôle d'époque..... Souhaitons que les jours meilleurs arrivent rapidement !

Roland VEAUX

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances
Du

9 Juin
29 Juin
10 Juillet
8 Septembre
2020

1/Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait le point sur les différents projets en cours ainsi que sur les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Aménagement du Bourg :

Coût total de l'opération : 389 368€ HT subventionnée à 35% par la DETR soit 136 278.80€. Le dossier auprès du Département est en cours d'instruction.

Bâtiment Uramel :

Coût total de l'opération : 91 366.53€ HT. La Région subventionne à hauteur de 37.02% soit 33 830€. Il convient de prendre une nouvelle délibération pour solliciter les fonds européens et le fonds de concours de GrandAngoulême selon le plan de financement suivant.

| Dépenses | Montants HT | Recettes | Montants HT | % |
|-------------------------------------|-------------|----------------------------------|-------------|---------|
| Réhabilitation d'une ancienne usine | 91 366,53 € | LEADER | 20 989,91 € | 22,98% |
| Réhabilitation d'une ancienne usine | 91 366,53 € | Région - AAP "Ruralité" | 33 830,00 € | 37,02% |
| Réhabilitation d'une ancienne usine | 91 366,53 € | Fonds de concours GrandAngoulême | 18 273,31 € | 20,00% |
| Réhabilitation d'une ancienne usine | 91 366,53 € | Autofinancement | 18 273,31 € | 20,00% |
| TOTAL | 91 366,53 € | TOTAL | 91 366,53 € | 100,00% |

Les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention du fond Leader.

Travaux prévus cette année : toiture de la Mairie – Route de la Trappe partiellement.

Système audio-vidéo de la salle des fêtes : coût du projet : 5 751.11€ HT. Une subvention sera sollicitée auprès de GrandAngoulême. Les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Panneaux de basket : coût du projet : 4 448.40€ HT. Une subvention sera sollicitée auprès de GrandAngoulême. Les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

2/Commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire est membre de droit de la CCID. Il convient de nommer 24 délégués. Par la suite les services fiscaux nomment 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi la liste fournie. La liste est par conséquent établie comme suit : les 14 membres du Conseil Municipal + 10 habitants de la commune de SERS.

3/Délégués du SDEG 16

Après discussions, Monsieur Lionel MAHERAULT est désigné délégué titulaire. Monsieur Gilles RABAUD est nommé délégué suppléant.

4/Régisseur jetons camping-cars

Monsieur Gilles RABAUD est nommé régisseur pour les jetons de camping-cars.

5/Questions diverses

L'élection du Président et du Vice-président du SIVOS SERS VOUZAN aura lieu Lundi 15 Juin à 19h00.

Conseil communautaire le 9 juillet prochain.

Travaux de la Trappe : les travaux d'assainissement sont finis. La plateforme de la plaine de jeux est terminée également. Les travaux d'éclairage public Route du Moulin à Vent ne sont pas encore réalisés. Jean-Charles DOBY relancera le SDEG16.

Point école : actuellement 27 élèves sont scolarisés.

Madame CLEMENT Françoise est désignée élue référente pour les associations. Par conséquent elle adressera un mail à chaque association.

Synthèses, délibérations et extraits de conseils municipaux

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN B58

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vente d'une parcelle cadastrée B 58 située au Moulin à vent.

Monsieur le Maire propose que la commune de SERS achète cette parcelle car deux chemins sont concernés.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité des présents, la proposition et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les négociations avec le propriétaire.

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de renouveler l'achat de chèques vacances en faveur du personnel de la commune. Monsieur le Maire propose d'acheter les chèques vacances pour une valeur de 900€.

Accord unanime.

Monsieur le Maire sera chargé de la répartition entre les différents agents.

CREATION D UN POSTE D ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Compte tenu de la charge de travail à assurer au secrétariat de la Mairie, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet 14/35 hebdomadaires pour assurer des missions de secrétariat à compter du 1er Septembre 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

TARIFS PERISCOLAIRES

Il est décidé à l'unanimité des présents de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit:

Repas Cantine :

Prix du repas enfant : 2.50 €

Prix du repas adulte : 4.50 €

Bus scolaire par mois :

1er enfant : 7,00 €

2ème enfant : 5,00 €

3ème enfant : 4,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition.

Taxe foncière (bâti) : 26.17%

Taxe foncière (non bâti) : 80.71%

SYSTEME AUDIO-VIDEO DANS LA SALLE DES FETES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CULTURE 2020 A GRANDAN-GOULEME

Monsieur le Maire présente le projet d'installation audio-vidéo dans la salle des fêtes.

| Dépenses | Montants HT | Recettes | Montants HT | % |
|---------------------|------------------|----------------------------------|------------------|-----------------|
| Système audio-vidéo | 6 741.90 € | Fonds de concours GrandAngoulême | 2 696.76 € | 40.00% |
| | | Autofinancement | 4 045.14 € | 60,00% |
| TOTAL | 6 741.90€ | TOTAL | 6 741.90€ | 100,00 % |

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Suite à la présentation du projet et du plan de financement, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des présents, le projet et le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de GrandAngoulême et à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--------------|------------------------------|-------------------|--------------|----------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 182 350.00 | 0 | Atténuation de charges 1 3 | 5 200.00 |
| 01 | Charges de personnel 2 | 243 400.00 | 7 | Produits des services 0 | 31 436.00 |
| 01 | Atténuation de produits 4 | 53 059.00 | 7 | Impôts et taxes 3 | 372 720.00 |
| 65 | Charges de gestion courante | 122 600.00 | 7 | Dotations et subventions 4 | 136 340.00 |
| 66 | Charges financières | 20 500.00 | 7 5 | Produits de gestion courante | 13 000.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 450.00 | 7 | Produits exceptionnels 7 | 2 600.00 |
| | | | 002 | Excédent | 66 240.00 |
| 04 | Op d'ordre 2 | 4177.00 | | | |
| TOTAL | | 627 536.00 | TOTAL | | 627 536.00 |

Section d'investissement

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--------------|--|-------------------|--------------|--------------------------|-------------------|
| 165 | Dépôts et cautionnement | 1 600.00 | 00 1 | Excédent reporté | 72 119.25 |
| 16 | Emprunts et dettes | 48 000.00 | 10 68 | Affectation N-1 | 66 070.96 |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 2 000.00 | 10 | Dotations (fctva et ta) | 10 626.86 |
| 20 4 | Subv éq. versées | 1 700.00 | 13 | Subventions d'investis. | 81 044.93 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 262 739.00 | 02 4 | Produits de cessions | 20 000.00 |
| 041 | Intégration étude | 360.00 | 04 0 | Op amortissement réseaux | 4 177.00 |
| | | | 041 | Intégration étude | 360.00 |
| | | | 16 | Emprunt | 62 000.00 |
| TOTAL | | 316 399.00 | TOTAL | | 316 399.00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2020.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET TRANSPORT

Le budget primitif de l'année 2020 est présenté au Conseil Municipal par Madame TILLARD, secrétaire de Mairie.
-Section d'exploitation

| CHARGES | | | RECETTES | | |
|--------------|-----------------------------|-----------------|--------------|---------------------------------|-----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 3 528.96 | 7 | Produits des services 0 6 | 400.00 |
| 01 | Charges de personnel 2 | 3 500.00 | 7 | Subv 4 | 2 000.00 |
| 04 | Op. d'ordre 2 | 1 870.65 | 0 | Op. d'ordre 4 2 | 1 879.93 |
| | | | 001 | Excédent | 4 619.68 |
| TOTAL | | 8 899.61 | TOTAL | | 8 899.61 |

-Section d'investissement

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--------------|-----------------------------|-----------------|--------------|-------------------|-----------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 2 955.61 | 001 | Excédent reporté | 2 964.89 |
| 04 0 | Opération d'ordre | 1 879.93 | 040 | Opération d'ordre | 1 870.65 |
| TOTAL | | 4 835.54 | TOTAL | | 4 835.54 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif « transport scolaire de sers » 2020.

BUDGET 2020

Pour nous tous, l'année 2020 restera une année bien particulière. Pour notre commune également, après la mise en place tardive du nouveau Conseil Municipal.

Le vote du budget :

A eu lieu au mois de juillet, alors que 6 mois de dépenses étaient déjà engagées. A contrario, certaines recettes n'étaient pas encore notifiées. Ce budget a donc été établi avec la plus grande prudence.

A noter quelques points :

- *pas d'augmentation du taux des impôts locaux
- *pas d'augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie péri-scolaire
- *augmentation des frais de personnel dûs à l'embauche d'une contractuelle à raison de 14 h par semaine.

En ce qui concerne les investissements, seuls les travaux auto-financés et subventionnés seront réalisés cette année, à savoir :

- l'achèvement des travaux d'assainissement et de voirie de la rue de la Trappe
- la restauration de la toiture de la Mairie et de la grange
- des bordures de trottoirs au Coussadeau
- la sonorisation de la Salle des Fêtes

Ainsi, nous poursuivons notre politique de désendettement comme nous nous y sommes engagés.

Françoise Clément

ANALYSE FINANCIERE SUCCINTE DE LA COMMUNE DE SERS ANNEE 2019

L'Année 2019, comme l'année 2018 a amené la commune à fonctionner avec des recettes régulières de fonctionnement inférieures au passé. Malgré cela, la bonne santé financière de la commune a permis de faire face au fonctionnement et aucun emprunt à court ou à long terme n'a été réalisé.

A ces recettes se sont ajoutés des produits exceptionnels venant de la vente d'un bâtiment et d'un terrain, le très bon résultat 2019 est donc à pondérer au regard de cet événement.

La commune a donc pu autofinancer, les investissements de voirie prévus et les frais d'entretien des immobilisations (école, mairie etc..).

Le remboursement en capital de notre dette était de 55 793 € et sera en baisse de 9000 € en 2020.

Cette baisse s'explique par la fin de 3 emprunts en 2019 qui représentent un remboursement en capital de 10 000 €.

Le fonds de roulement de notre commune et la gestion stricte et attentive de notre secrétaire, lui ont permis comme chaque année de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie bancaire.

Comme chaque année, nous étudions la santé financière de notre commune grâce à l'analyse de quatre ratios.

L'endettement par habitant

En janvier 2015, suite à la réalisation de l'emprunt de 400 000 € pour l'école, cet endettement était monté à 982 € par habitant, cette année, il est redescendu à 691 € par habitant.

Le calcul financier des échéances des emprunts entraîne une part du capital croissant tout au long du remboursement, ceci a pour conséquence d'accélérer la baisse de ce ratio, elle sera donc plus importante en 2020 et ainsi de suite.

Nous ne sommes plus au dessus de la moyenne.

Notre capacité de financement est suffisante pour faire face à nos charges de remboursement d'emprunts malgré la baisse de nos recettes de fonctionnement intervenue en 2018.

Un rendez-vous sera pris cette année avec l'un de nos banquiers afin d'essayer de renégocier les taux de deux emprunts qui sont un peu élevés.

Le coût du remboursement de la dette par habitant en capital

Pour 2019, celui-ci est de 62 € par habitant, globalement ce remboursement représente 8 % de nos recettes de fonctionnement et 56 % de notre excédent.

Nous disposons donc de 44 % de notre capacité d'autofinancement pour entretenir nos infrastructures. Ce niveau a fortement augmenté en 2019. Cependant cette augmentation ponctuelle de nos recettes de fonctionnement n'est pas pérenne; en effet elle vient des produits exceptionnels que sont les ventes d'un bâtiment communal et d'un terrain.

La capacité de désendettement

Ce ratio favori des banques, évalue le temps nécessaire à la commune pour se désendetter totalement si elle stoppe toute autre dépense d'investissement mis à part le remboursement des emprunts.

Il est aujourd'hui de 6, 8 ans, ce ratio s'est amélioré grandement ; malheureusement cette baisse est due aux produits exceptionnels et devrait remonter l'année prochaine. Je rappelle que le seuil critique est de 10 ans.

Cependant la baisse de notre encours de dette, permettra de compenser une partie de la diminution de nos recettes de fonctionnement.

La position de ce ratio permet de cerner la capacité de nouvel endettement de la commune. Si l'année 2020 le voyait remonter proche de 10 ans, nous devrions être vigilants quant à nos futurs investissements en privilégiant les projets fortement subventionnés.

Le taux d'utilisation de la ligne de crédit

En 2019, comme les autres années, nous n'avons pas eu besoin d'aide bancaire en trésorerie.

Notre fonds de roulement, associé à une bonne répartition de nos dépenses sur l'année et à une gestion prévisionnelle rigoureuse de notre secrétaire nous ont permis de passer cette année sans frais bancaires.

Nous ne prévoyons pas de ligne de crédit de trésorerie concernant le fonctionnement en 2020.

Nous prévoyons de passer l'année 2020 sans nouveau prêt bancaire, l'excédent de fonctionnement 2019 nous permettant, en l'affectant à la section d'investissement, d'autofinancer nos prévisions.

Les finances de la commune de Sers sont saines

Je vous rappelle ci-après la conclusion de l'année dernière qui reste parfaitement adaptée à notre situation actuelle.

Le cabinet d'expertise financière mandaté par le GrandAngoulême a jugé notre situation financière correcte, en soulignant la baisse de notre ratio d'indépendance financière. Il a confirmé notre analyse de faire une pause dans notre recours à l'emprunt, ce qui a été effectué.

Le financement de nos futurs projets devra continuer comme dans le passé à être basé sur une recherche de subventions représentant une part majoritaire de nos ressources.

Les années à venir devront nous permettre de consolider encore notre situation financière en étant vigilant sur la pérennité de notre excédent de fonctionnement afin de faire face aux imprévus que nous subissons, tant au niveau communal que communautaire, comme la disparition de la taxe d'habitation dont nous ignorons les effets réels.

Le fort résultat 2019, s'il est très satisfaisant ne doit pas occulter la réalité détaillée ci-dessus. Il nous a cependant permis de reporter 72 000 € sur l'année 2020.

Renaud Testemale

DELIBERATIONS IMPORTANTES

EGLISE : HONORAIRES DE L'ARCHITECTE ET TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à une visite de la DRAC en 2018 des travaux sont à prévoir à l'église Saint Pierre et qu'une étude doit être réalisée.

Par conséquent Monsieur le Maire présente le devis des cabinets d'architectes BL2 et Architecture Patrimoine. Les travaux sont estimés à 12 500€ HT.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis présenté et mandate Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de la DRAC et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU CONSEIL EN MATIERE DE DIETETIQUE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE DU CDG DE LA FPT DE LA CHARENTE

ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SOCIETE LEONARD

La société Léonard souhaite vendre 3 lots en terrain constructible. Pour cela, la société Léonard sollicite la Mairie afin de récupérer une partie de terrains appartenant à la Mairie de SERS (terrains donnés par la société Léonard à la Mairie de SERS lors des premières tranches de construction du lotissement).

Après discussions, il est décidé à l'unanimité de vendre les terrains sollicités à la société Léonard pour la somme de 1€.

La société Léonard aura à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

RENOUVELLEMENT CUI Mme VALEZY

Le contrat de Michelle VALEZY, responsable de l'agence postale communale, arrive à échéance au 31 Juillet 2020.

Suite à un échange avec Pole emploi, le CUI va pouvoir être renouvelé pour 6 mois.

Par conséquent, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de renouveler le contrat de Madame VALEZY Michelle à raison de 20h par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 1er Août 2020.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Françoise CLEMENT présente les demandes de subventions aux associations.

Après discussions, il est décidé d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Courtechel : 300€ | ASLVE Roc n Run : 300€ |
| Hôpital pour les enfants : 100€ | ASLVE Sentiers Préhistoire : 500€ |
| Banque alimentaire : 150€ | Football Garat Sers Vouzan : 300€ |
| Restaurants du cœur : 100€ | Association des Parents d'élèves : 300€ |
| Amicale des donneurs de sang : 100€ | Coopérative scolaire : 200€ |
| Lire et faire lire : 50€ | |

N'ont pas pris part au vote les membres du Conseil Municipal ayant des responsabilités dans une association subventionnée.

UNE RENTREE SCOLAIRE PAS COMME LES AUTRES !

Après deux mois de vacances faisant suite à une fin d'année scolaire marquée par la crise sanitaire, l'heure de la rentrée a sonné le mardi 01 septembre.

Une rentrée satisfaisante pour tous les enfants, même si la crainte liée au coronavirus était et reste bien présente et partagée par les parents, les enseignants, les agents de la collectivité et les élus . Afin de réaliser cette rentrée dans les meilleures conditions possibles face à la crise sanitaire, le ministère de l'éducation nationale a publié un protocole sanitaire dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires à savoir :

- La règle de distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas
- Limitation, dans la mesure du possible, du brassage entre classes, groupes de classes ou niveaux même s'il n'existe pas de caractère obligatoire
- L'application des gestes barrières et notamment le lavage des mains plusieurs fois par jour
- Le port du masque pour les enseignants, les personnels de la collectivité et les parents dans l'enceinte de l'école
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Depuis le 22 septembre, la définition des contacts à risque dans les écoles est modifiée à savoir les élèves d'école maternelle ou élémentaire qui ont un camarade de classe positif à la Covid-19 ne sont plus " contacts à risque", alors ils peuvent continuer à aller normalement à l'école.

Au delà de toute ces mesures, le Regroupement Pédagogique Intercommunal Sers-Vouzan enregistre 142 élèves dont 73 à Sers selon la répartition suivante :

- 24 élèves en petite et moyenne section dans la classe de Madame DORADO et Madame PAILLARD
- 25 élèves en moyenne et grande section dans la classe de Madame JOSSAND
- 24 CP/CE1 dans la classe de Madame BAILLY et Madame BUISSONNEAUD

Mme JOSSAND assure le poste de directrice de l'école de Sers.

Madame DORADO et Madame PAILLARD ont intégré l'école de Sers à la rentrée et nous leur souhaitons la bienvenue.

L'école, c'est aussi les agents de la collectivité et les élus afin d'assurer les prestations suivantes:

- La restauration scolaire pilotée par Christiane DUTEIL adjointe et Madame Elisabeth BELLETIER en charge de la confection des repas
- Le transport communal assuré par Madame Murielle PINTO
- Madame Sophie DOUET et Madame Laurence DESPLAT, ATSEM qui apportent une assistance technique et éducative aux enseignants dans les deux classes de maternelle
- Madame Patricia DEMAY, Madame Nathalie COUTRET et Madame Céline BACON qui interviennent principalement à la garderie matin et soir et effectuent également des tâches de ménage et l'accompagnement pour l'une d'entre elles des enfants dans la navette entre Sers et Vouzan.

Même si les conditions sanitaires sont particulières, tous les acteurs s'engagent pour respecter le protocole toujours dans l'intérêt des enfants.

Lionel MAHERAULT

C'EST L'INFORMATION QUI VIENT A VOUS !



Dans le précédent bulletin d'information communal, nous vous avons invités à nous transmettre vos coordonnées afin de vous communiquer en temps réel des informations jugées indispensables.

Au regard du très faible taux de réponse, nous vous proposons une autre solution qui ne nécessite pas l'utilisation de vos coordonnées personnelles.

Une application simple qui vous permet de recevoir une notification instantanément sur votre portable pour toutes nouvelles alertes et informations quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.

A votre domicile, au travail, dans la rue, dans les transports, ou en déplacement à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les évènements qui vous concernent seront toujours à portée de main sur votre téléphone.

Une application gratuite pour les utilisateurs.

L'utilisation de PANNEAUPOCKET est gratuite et illimitée pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Un dispositif facile à utiliser

Une fois l'application PANNEAUPOCKET téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur consulte les informations et les alertes de sa commune.

Cette application sera disponible prochainement et la mairie reste à votre disposition si besoin pour télécharger l'application.

Lionel MAHERAULT

Vie Municipale

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

Charente Numérique nous informe du déploiement de la fibre en 2021 dans les villages suivants :
Le Roc, Chez Ganit, Le Coussadeau, Le Fonchain, Charbontière, Le Parc Haut et Bas, Roche, La Brousse,
Le Brandille...

En conséquence les propriétaires dont les lignes téléphoniques, support de la fibre, qui sont sur leurs parcelles, doivent procéder à l'égagage.

Un courrier leur a été adressé.

En cas de non réalisation la commune fera procéder à cet égagage aux frais des propriétaires.



SACS JAUNES

Les foyers non desservis par le service (camion de ramassage) ont été destinataires de sacs déposés sur la boîte aux lettres.

En cas d'oubli merci de bien vouloir appeler la Mairie.



VIDEO SURVEILLANCE

Quelques adolescents commettent depuis plusieurs semaines des actes dangereux sur la voie publique vis-à-vis d'automobilistes ou cyclo mobilistes en lançant des projectiles.

La gendarmerie a été alertée.

Le Conseil Municipal va étudier la possibilité d'équiper la commune en vidéo surveillance.

Celle-ci permet de dissuader le passage à l'acte, d'identifier les auteurs et de résoudre les enquêtes.

Pour le moment le choix des endroits stratégiques est en cours de réflexion.

La gendarmerie fera part de son expertise pour poser un diagnostic, l'étude des devis et la demande de toutes les autorisations nécessaires.

Il est regrettable d'en arriver là, faute de responsabilité des parents de ces adolescents présents dans les rues la nuit....

Les sommes dépensées qui seraient de l'ordre de 10 000 euros seraient plus utiles sur d'autres sujets de préoccupation.....



Roland VEAUX

PAROLE CITOYENNE

Le Conseil de développement de Grand Angoulême sera renouvelé pour la période 2020 - 2023. Il sera composé de, volontaires et bénévoles, organisés en 3 collèges : "Citoyens", "Acteurs" (économiques, sociaux, associatifs...), et "Assise territoriale" (représentants-non élus- désignés par les communes).

Force de proposition, le Conseil de Développement apporte dans le débat public, par ses avis sur la construction des politiques publiques locales, la valeur ajoutée de l'expertise citoyenne forgée dans le débat collectif. Il répond au désir de nombre de citoyens de pouvoir participer à l'amélioration du territoire et des conditions quotidiennes de vie des habitants.

Ses travaux portent par exemple sur les mutations économiques, les mobilités, la culture....

Conformément à la charte de la participation citoyenne, approuvée par le Conseil Communautaire qui prévoit la définition, dès l'émergence d'un projet, du niveau de participation des usagers, habitants et acteurs de la société civile, et ouvre la voie au chantier de l'évaluation des politiques publiques.

Si vous souhaitez participer, consultez le site conseildedeveloppement@grandangouleme.fr ou appelez le 05 45 93 08 28
Personnellement, j'ai participé au conseil de développement pour la commune de Sers de 2017 à 2020.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous pouvez me joindre au 06 34 44 33 35

Lionel MAHERAULT

NOUVEAU POUR LA COMMUNE, UN SITE INTERNET

Il y a plusieurs mois, nous avons rejoint un groupement de communes de GrandAngoulême afin de mutualiser les coûts de développement et d'hébergement de notre site internet auprès de la société NT Conseil. Nous bénéficions ainsi de contenus communs, comme les démarches administratives ou l'urbanisme.

Nous avons développé plus particulièrement les éléments spécifiques à notre commune. Après les présentations de la Mairie, des services municipaux et de l'école, vous trouverez aussi la liste des entreprises et des associations de la commune, avec leurs coordonnées et des liens vers leurs sites internet.

Nous avons essayé de rassembler ici toutes les questions que l'on peut se poser : les tarifs de la salle des fêtes, horaires de bus...

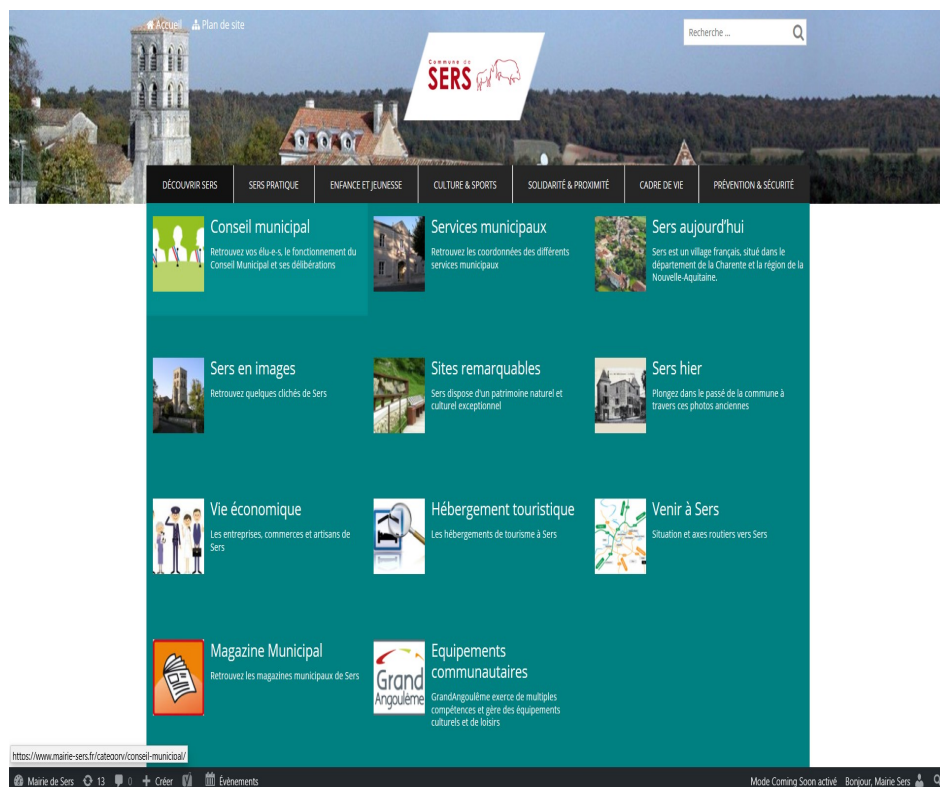
Les habitants mais aussi les personnes qui sont de passage y trouveront les sites remarquables qui parsèment notre territoire, le Roc de Sers, mais aussi la Vallée des Fontenelles et les chemins de randonnées.

Nous avons essayé d'être le plus complet possible, mais nous avons encore des éléments à développer. C'est une première étape.

A nous de faire vivre ce site : mairie-sers.fr

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous ne pouvons malheureusement vous proposer que peu d'animations.

Sabine VIGNAUD



CAMPAGNE DE STERILISATION CHATS ERRANTS



Plusieurs cas de chats errants ont été signalés à la mairie. Afin de limiter la propagation du nombre de chats errants sur la commune et afin d'endiguer des maladies transmissibles aux chats domestiques, une campagne de stérilisation sera menée ces prochains mois, cette campagne durera plusieurs semaines, les chats seront marqués et stérilisés.

Tous les chats errants récupérés sur leur lieu de vies seront remis sur site après la stérilisation, ainsi tous ceux qui avaient l'habitude de leur donner à manger pourront continuer à le faire. La mairie informera quand débutera la campagne huit jours avant celle-ci ce qui permettra à tous les propriétaires de chats de prendre leur précaution.

La mairie rappelle à tous les Sersois que seuls les chats errants sont à la charge de la commune, en aucun cas la mairie n'intervient à la prise en charge des chats domestiques. Chaque portée de votre chat reste sous votre responsabilité.

Sandrine FANUCCI



Compte tenu de la situation actuelle et les risques engendrés par le coronavirus, nous vous informons qu'il nous est impossible d'organiser le repas des aînés le **dimanche 24 janvier 2021**.

Nous le regrettons fortement et si tout va bien, nous vous donnons rendez-vous le 23 janvier 2022.

Christiane DUTEIL



URBANISME. RAPPEL

Toute construction (abri de jardin, pergola....) doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

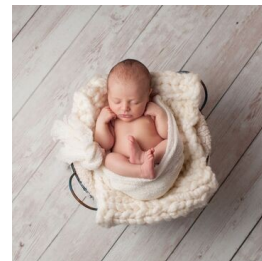
Les clôtures sont soumises à règlement et doivent être, elles aussi, déclarées en Mairie.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

ALEXANDRE Timéo, Francis né le 08/06/19 à Saint Michel
ALCUNA Pepillo, né le 28/06/19 à Soyaux
MONTIGNY ORTE Mina, Carmen, Andrée née le 11/07/19 à Soyaux
SAVIGNAT Adam, Jean-Marie, Christian, Jean-Jacques né le 19/08/19 à Soyaux
LEMERCIER Amalia, Liliane née le 25/08/19 à Saint Michel
DULAC Alice, Louise née le 13/04/20 à Soyaux
COSTAN Séléna née le 13/04/20 à Soyaux
DELAGE Oxane née le 14/04/20 à Saint Michel
CHARRIERE Emmie née le 20/07/20 à Soyaux



Bienvenue à ces jeunes Sersois !

MARIAGES

BLANCHON Arnaud et DUBARRY Gaëlle le 22/06/19
PAYET François et OLIVIER Sandrine le 29/06/19
LUCAS Jérôme et BOCQUILLON Jessica le 06/07/19
CHRISTODOULOU Damien et CAMBERLIN Amandine le 18/07/20
JEAN Philippe et MAHERAULT Sandrine le 08/09/20
LALIOT Jean Michel et GESLAND Martine le 03/10/20
SIMON Julien et TESTEMALE Aurore le 10/10/20



Félicitations !

DECES

GUILPAIN Michelle 15/09/19 à Sers
KOMORSKI Joëlle le 21/12/19 à Sers
LAGARDE Gilbert le 26/01/20 à Sers
GENDRON Annick le 07/05/20 à Soyaux
GRASSAT Denis le 09/05/20 à Saint Michel
UTEAU Jean Pierre, le 01/06/20 à Sers
GAILLARD Christiane le 31/07/20 à Villebois Lavalette
VEDRENNE Christiane le 17/09/20 à Saint Michel
SELLIER Josiane en septembre 2020



Nous adressons aux familles nos plus vives condoléances

Ces sersois entrepreneurs

MICHEL GAYOUT ET HELENE LECHEVILLER : une pépinière d'artistes dans leur « Jardin Habité »



Dans les années 80, Michel Gayout est graphiste et illustrateur à Paris.

Il habite une péniche à Neuilly-sur-Seine. En 1989, il rencontre Hélène Lecheviller, qui suit des études d'art graphique à l'école Estienne, et vient vivre avec lui sur la péniche. Après quelques années de vie commune, ils ont envie de se mettre au vert, et vendent le bateau.

Après des mois de recherches, ils jettent leur dévolu sur le hameau de la Brousse. Début janvier 1993, ils deviennent les heureux propriétaires de ce site sersois. Deux ans de travaux sont nécessaires avant d'y ouvrir un gîte avec table d'hôtes qui permet d'accueillir une vingtaine de personnes : des vacanciers, des randonneurs, des stagiaires

pour toutes sortes de disciplines...

En plus de cette activité commerciale et plutôt estivale, ils animent l'association « Ciel Ouvert » qui propose concerts, pièces de théâtre et expositions, gère le « Jardin Habité », et accueille des artistes en résidences de création. Jusqu'en 2013 ils organisent des centaines de spectacles, quelques dizaines de semaines de résidences et aménagent le Jardin Habité, parc de sculptures, installations, cabanes...

visitable toute l'année. Les artistes affectionnent cet endroit et s'y sentent à l'aise pour y épanouir leurs dons en tous genres.

L'accueil des vacanciers fonctionne très bien mais finit par se faire un peu pesant...

C'est finalement l'incendie de l'une des maisons du gîte qui donne le déclic et les incite à transformer les différents bâtiments en logements locatifs. Désormais, une vingtaine de locataires, dont de nombreux artistes, vivent là à demeure.

Hélène trouve plus de temps pour sa peinture, ses gravures et ses photos, qu'elle montre sur son site www.inlecheviller.com et qu'elle vend principalement sur internet. Michel en profite pour sculpter, photographier et entretenir le parc du « Jardin habité » qui s'enrichit d'année en année de nouvelles œuvres et installations.

Depuis 2014, ils animent, avec des voisins du hameau et un collectif d'artistes, le festival ZOU ! Ce rendez-vous bisannuel attire un public nombreux, tant familial qu'averti. Danse, installations, arts visuels, projections, musique, théâtre, artisanat... C'est un événement où toute liberté est donnée aux artistes d'investir les différents espaces intérieurs et extérieurs du site, et où chacun participe à sa mesure à l'organisation globale, créant ainsi un bel esprit, curieux et chaleureux.

Le « Jardin Habité » est visitable toute l'année. Sources, étang, falaises, sculptures, installations, cabane à livres, photographies et images accrochées sur le rocher... Venez visiter ce jardin lorsque vous aurez un moment, surtout avec des enfants ou des petits-enfants, respirez l'air à pleins poumons, humez les senteurs, écoutez les oiseaux. Prenez votre temps.

Pour apprécier ce parc, c'est comme pour chercher les champignons, il faut avoir l'œil, marcher doucement et aimer la nature.

Patrick ANDRIEUX

COMPAGNIE VAGU'ONLY



Gaëlle Lebert, habite St Denis et elle est la metteuse en scène de la compagnie VAGU'ONLY qui est basée au Fonchain, sur notre commune, depuis sa création en 2009.

Site : <https://vaguonly.fr>

Elle est comédienne. Vous avez pu la voir dans de grands théâtres parisiens (Théâtre Michel, Théâtre du Palais Royal), dans des films ou des séries télévisées (Les Aristos, Baron noir, Engrenages, Mongeville...).

Elle avait créé la compagnie Vagu'Only avec Fabrice Schenck (ils ont un fils de onze ans). Fabrice était alors chanteur lyrique, mais il est retourné à ses premières amours : la cuisine et il est redevenu « chef-cuisinier ». C'est donc elle qui a repris la direction artistique de la compagnie en 2017.

Gaëlle n'a pas qu'un physique, elle a tout le bagage et l'expérience nécessaires à ce poste. Admissible à L'Ecole Normale Supérieure, après une maîtrise de lettres modernes, elle a enseigné le français pendant 3 ans au lycée Notre Dame de Sannois (95) et a suivi en même temps le « cours Simon » pour devenir comédienne en 2000.

Gaëlle s'intéresse surtout à la création contemporaine sur notre territoire.

Elle prépare actuellement un spectacle intitulé « Tout ce que j'aimais », première adaptation au théâtre du célèbre roman de l'actrice américaine Siri Hustvedt paru en 2003 chez Actes Sud et dont la création aura lieu à la Canopée à Ruffec, puis aux Carmes à La Rochefoucauld en Mars 2021.

Le sujet : deux couples, Léo (le narrateur) et Erica d'un côté, Bill et Violet de l'autre, vivent une amitié sans nuages, mais plusieurs événements dramatiques vont venir bouleverser leurs existences...

Gaëlle explique : « Nous avons été accueillis en résidence à la Maison Maria Casarès à Alloue en novembre dernier et nous reprendrons les résidences de répétition dès décembre 2020.

Le département de la Charente, la Drac (direction régionale des affaires culturelles), l'OARA (office artistique de la région Nouvelle Aquitaine), et le Crédit Agricole Charente Périgord nous soutiennent dans ce projet et nous ferons participer des lycéens de Ruffec et La Rochefoucauld en les impliquant dans la création vidéo du spectacle sur une journée de tournage».

Voilà qui vaut la peine qu'on soutienne tous, nous aussi, Gaëlle Lebert et sa compagnie Vagu'Only !

Pour la joindre : cie.vaguonly@gmail.com

Patrick ANDRIEUX

Brigitta Horvath : danseuse, performeuse et chorégraphe.



Brigitta Horváth est hongroise et habite le hameau de La Brousse depuis 2015. Née à Budapest, elle y suit des études d'économie à l'université puis elle y étudie le théâtre et la danse contemporaine et intègre la compagnie KASZT où elle travaille de 2001 à 2007. Elle participe à différents projets de danse et de théâtre, en solo ou en duo, voire en trio. Elle quitte la Hongrie pour étudier le théâtre physique au « Laboratorio del Arte en Vivo » à Valence en Espagne. A partir de 2011, elle voyage dans le reste de l'Espagne, en Suisse et en France pour différents projets artistiques et découvre un jour La Brousse lors d'une visite à Mickaël, qui n'est pas encore boulanger. Elle réalise que c'est le cadre de vie qui lui convient. Elle y poursuit son activité de danseuse, performeuse et chorégraphe. Elle crée des spectacles et des performances sur scène ou dans des espaces insolites. Sa prochaine pièce, « Left behind », est soutenue par le Département de La Charente. Une étape de cette création, visible au festival ZOU ! des 26 et 27 septembre à La Brousse était assez impressionnante. Elle anime des ateliers de danse et de mouvement pour adultes, jeunes et enfants. Elle travaille régulièrement avec l'association Anim'Bulles à la MJC Rives de Charente et elle mène actuellement un projet au centre de loisirs des Valettes. Elle enseigne aussi le yoga. Son site : www.brigittahorvath.com

Patrick ANDRIEUX

Marcelle Gressier et Léonard Coustham, danseurs de Chendance, mais pas que !



Léa Marcelle Gressier vient de Tours, où elle s'est formée au conservatoire de cette ville. Puis elle est partie se perfectionner à Bordeaux, au Jeune Ballet d'Aquitaine. Elle travaille aujourd'hui dans plusieurs compagnies de danse contemporaine. Elle habite le Hameau de la Brousse depuis octobre 2019. Marcelle vient de créer sa propre compagnie, la Cie Nebulosa, dans laquelle elle développe ses projets personnels : Performances in situ, Vidéo-danse et Ateliers de mouvement. Elle est actuellement en période de création de son solo « 740 nm ». Elle a intégré la compagnie Chendance en 2019. Cette compagnie a été créée en 2006 par la chorégraphe Patricia Chen, originaire de New York et basée à Sous-Moulins en Charente Maritime. Chendance s'est produite en France et à l'étranger, notamment aux USA en été 2019. Marcelle espère que les tournées de Chendance qui ont été annulées cette année en Norvège et en Allemagne seront reportées l'an prochain. Ils sont quatre danseurs, dont Marcelle Gressier et Léonard Coustham. Le courriel de Marcelle : lea.gressier2@gmail.com

Léonard Coustham ne s'est installé que cette année au hameau de La Brousse. Après une licence d'art chorégraphique à Rouen, il poursuit son cursus à Bruxelles en 2014, puis c'est aux beaux-arts de Bordeaux qu'il obtient son Master en 2017 et participe à la création d'un collectif d'arts du spectacle. Depuis 4 ans il danse au sein de la compagnie Chendance et c'est pour développer sa pratique de l'art, qu'il s'est installé à La Brousse. On a pu le voir dans Chendance qui présentait une pièce de répertoire « Nobody's Home » les 26 et 27 Septembre au Festival Zou de la Brousse. Son courriel : coustham.leo@gmail.com

Patrick ANDRIEUX

Annyck, créatrice, réalisatrice, organisatrice, animatrice.

Annyck Andrieux habite le Chauffour depuis 1957. Après quelques années à l'extérieur, elle est bien vite revenue sur Sers, en faisant construire sa maison jaune, au Chauffour.

Après des études à Ste Marthe, puis des séjours en Suisse et en Angleterre, elle tient un magasin de vêtements rue des postes, puis un restaurant avec le père de ses filles, Aurélie et Aline Mathieux.

Impliquée dans le comité des fêtes, elle est conseillère municipale de Sers sous le premier des trois mandats de Roland Veaux en 2008.

Consultante RH et formatrice puis encadrante en formation pour le groupe NGE, elle voyage sur toute la France. En parallèle, elle crée et développe une association en 2011, la DR16 « Développement réseaux 16 » qui crée et organise diverses manifestations importantes comme le « Forum de recrutement » à « l'Espace Carat », le salon de la femme aux chaix Magélis et le rallye des Mob's 16.

Elle sait, à chaque fois, convaincre les élus, comme ceux de la chambre de commerce, la ville d'Angoulême, la région, le département qui s'intéressent de près à toutes ses organisations novatrices, et surtout, s'entourer de bénévoles enthousiastes et fidèles.

Le budget de la DR 16 est conséquent. Le Forum de recrutement a enregistré 3000 entrées en 2018 et autant en 2019 avec 120 entreprises présentes qui ont recruté 320 salariés à la suite de l'évènement.

Elle avait commencé en 2012 avec 24 Entreprises. Au bout de 4 ans, trop souvent en déplacements, Annyck avait passé la main à des professionnels de l'insertion puis en a repris les rênes l'année suivante.

Le premier rallye des Mob's 16 partait de l'Espace Carat, passait par l'hôtel de ville d'Angoulême et partait sur le cognaçais avec 55 entreprises et 42 mobylettes. Le second comprenait 220 participants à mobylette (26 équipages et 76 mobs) avec 80 entreprises participantes.

Il passait à Sers pour un apéro devant le Préhisto-Sers et se terminait le soir au château de la Mercerie par une paella géante et un feu d'artifice.

Le troisième rallye partait cette année de St Laurent de Cérès pour découvrir le confolentais (28 équipages, 260 participants et 78 mobylettes). La DR16 prépare également un nouvel évènement sur Angoulême (Retro sur la Ville) Evènement en réflexion et préparation pour Juin 2021)

Un nouveau projet d'Annyck, avec une nouvelle section de l'ASLVE « Roc' N Run » : une course nature le 6 décembre 2020 sur Sers, avec Franck et Nadia Charrier et Michael Lafon, en espérant que cette course ne sera pas trop perturbée par la recrudescence de la Covid 19.

Patrick ANDRIEUX

Vie des associations

« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »



Toute l'équipe de l'association Part'Âge vous informe que les ateliers du lundi après-midi sont suspendus jusqu'à la fin de l'année.

Le "Poulet basquaise" qui devait avoir lieu **le dimanche 22 novembre est également annulé.**

Suivant l'évolution de cette situation inhabituelle, nous verrons si nous pouvons organiser un dimanche festif en début d'année.

Christiane DUTEIL



Devant les contraintes sanitaires que nous connaissons actuellement, SERS EN FÊTE n'organisera pas "Pâques de l'Art" **les 04 et 05 avril 2021.**

Nous espérons pouvoir reprendre nos manifestations l'été prochain, à savoir le Repas de rue et les Soirs Bleus.

Christiane DUTEIL

SERS SAMEDI 5 Décembre 2020

Les Samedis de la préhistoire

14h30 SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
puis départ en voiture vers le ROC de SERS

17H00 CONFÉRENCE

Pr. Roberto Macchiarelli
Professeur de paléontologie et paléobiologie au Département Géosciences de l'université de Poitiers et chercheur au Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

3 € Adultes

SERS Salle des Fêtes

HOMINIDÉS, HOMININÉS, HUMAINS:
« QUI EST QUI DANS L'ORIGINE ET L'ÉVOLUTION DE LA LIGNÉE HUMAINE? »

Sentiers/Préhistoire et Université de Pays Tel: 05 45 24 92 91

SERS SAMEDI 16 Janvier 2021

Les Samedis de la préhistoire

14h30 SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
puis départ en voiture vers le ROC de SERS

Stéphane CALVET
Docteur en histoire, professeur au lycée Guez de Balzac (16), à l'IEP et à l'université de Poitiers, Stéphane Calvet est auteur d'une thèse sur les officiers charentais de Napoléon, de nombreux articles sur l'histoire régionale et de livres comme « les grandes affaires criminelles de la Charente au 19^e siècle » « La guerre des peuples » ou « La grande guerre des charentais (1914-1918) »

17H00 CONFÉRENCE

SERS Salle des Fêtes

3 € Adultes

Les Guerres de Vendée : Génocide ou Guerres civiles ?

Sentiers/Préhistoire et Université de Pays Tel: 05 45 24 92 91

VALECHEL FOOT

C'est une association sportive qui regroupe des enfants de différentes communes dont Garat, Dirac, Dignac, Sers et Vouzan autour de la pratique du football.

Une première prise de contact ne vous engage pas, mais permettra à votre enfant de découvrir la structure, ses camarades de jeu, et de faire connaissance avec l'équipe encadrante.

Vous pouvez à cette occasion amener un camarade (opération main dans la main) pour lui faire découvrir votre sport préféré.

Pour vous accueillir dans des conditions optimales sanitaires (liées à la covid 19), nous vous demandons de vous rendre au stade équipé de vos masques pour les accompagnants, pour les joueurs venir si possible équipés et habillés pour pratiquer le football, il faut également venir avec votre propre gourde ou bouteille d'eau. Du gel hydroalcoolique sera à disposition.

Si vous avez des questions ou si vous voulez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter les responsables débutants ci-dessous :

FLEURY Sandrine : 06.74.31.78.94

MENTION Philippe : 06.30.38.37.78

Pour les adultes les entrainements se font au stade de Garat les mardis et jeudis à 19h30.

Pour tout renseignement : **VERGNAUD Karine** : 06.87.53.12.84

Karine VERGNAUD

C'EST LA RENTREE POUR L'APE !!!

Après une longue pause un peu forcée, toute l'équipe de l'APE Sers-Vouzan "Ensemble pour nos enfants" revient masquée et forte de propositions pour rebondir après cette situation particulière et financer au mieux les projets scolaires.

Petit clin d'oeil à l'année 2019/2020 qui avait pourtant bien commencé : une bourse aux jouets qui a fait le plein, le marché de Noël et ses sapins, les multiples ventes : chrysanthèmes, crêpes, gâteaux et potirons... Nos autres manifestations dont le bric à brac et le loto, ont malheureusement du être annulées.

Pour cette nouvelle année scolaire, l'APE va participer à quelques dates du marché de producteurs de Vouzan (2ème vendredi du mois) afin de proposer différentes ventes au profit des écoles.

Rendez-vous Dimanche 6 décembre, Marché de Noël à Vouzan : producteurs locaux, vente de sapins, restauration et buvette toujours au profit des écoles du RPI Sers-Vouzan.

Notez la date du dimanche 6 juin 2021 pour le grand Bric à Brac de l'APE.

Enfin nous espérons cette année organiser une kermesse en fin d'année scolaire en complément des fêtes d'écoles.

Si vous êtes intéressés par notre association, venez la découvrir sur notre page Facebook.

Au plaisir de vous croiser sur nos manifestations dans le plus grand respect des gestes barrières.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une bonne année scolaire !!!!



Patrick MAGNON

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi 9h-13h

Jeudi 13h30-17h30

Rencontre avec le Maire sur rendez-vous.

En cas d'urgence,

appeler le secrétariat de mairie

Tél : 05.45.24.91.10

Email : mairie.sers16@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

mairie-sers.fr

AGENCE POSTALE

La Poste

Le bourg 16410 SERS

Tél : 05.45.61.39.88

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées,

Personnes handicapées, personnes isolées

15 Route de Vars – 16160 Gond-Pontouvre

Tél : 05.45.95.74.22

GENDARMERIE

Tél : 05.45.62.00.19

4 bld 11 Novembre

16110 La Rochefoucauld

gendarmerie.interieur.gouv.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME

ALVEOLE Accueil de loisirs

ALSH communautaire de Dirac

607 route du stade-16410 Dirac

Tél : 05.45.25.59.18

Pauline MAHIEU : 06.86.24.10.66

Aurélié LEBECQUE : 06.45.28.64.45

Email : alsh.dirac@grandangouleme.fr

<http://jeunesse-vde.asso-web.com>

Pôle artistique « L'Épiphyte »

Route de la Boissière-16410 Dirac

Service Culturel de GrandAngouleme

Direction de la Proximité

25 Bvd Besson Bey-16000 Angoulême

lepiphyte@grandangouleme.fr

Tél : 05.45.63.05.67

www.ecole-art-grandangouleme.fr

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

4 rue des écoles-16410 Dignac

Tél : 05.45.66.29.49

Email : ram.dignac@grandangouleme.fr

Déchèterie Dirac

Ouverture de la déchèterie :

Tous les jours du lundi au

vendredi

de 9h-12h / 14h-18h

Sauf mercredi après midi

et dimanche

Route de Périgueux (Dirac/Dignac)

Tél : 05.45.25.04.01

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

« Petit à Petit »

4 rue des écoles-16410 Dignac

Tél : 05.45.66.29.49

Email : laep.dignac@grandangouleme.fr

Quand sortir ma poubelle ?

<http://www.plusproptremaville.fr/recherche/#dirac>

CORRESPONDANT CHARENTE LIBRE

Claude RICHON

Tél : 05.45.23.03.64

Email : clauderichon.seize@free.fr

CANTON BOEME-ECHELLE

Conciliateur de justice :

permanence à la mairie

de Roulet Saint-Estèphe

Tous les 2èmes jeudis du mois.

RDV à la mairie

Tél : 05.45.66.41.98 ou

05.45.66.30.08

Email : dguillon16@gmail.com

Le Conseil Municipal condamne avec la plus grand force l'assassinat du professeur Samuel PATY

La France, berceau de la laïcité, n'acceptera jamais les diktas d'une religion quelle qu'elle soit !